## **BUDGET PRINCIPAL**

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: ARRETE\_23\_1200 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 08/09/2023

Obiet: DELEGATION DE SIGNATURE PRESIDENT A DIRECTEUR

Nature: Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission: 08/09/2023 Agent de transmission: AUTOMATE

Acte: DELE.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



# Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 084

Identifiant de l'acte: 084-288400021-20230908-ARRETE\_23\_1200-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 08/09/2023



# SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Avignon, le

Avignon, le 0 8 SEP. 2023

ARRETE N° 23 - 1200

#### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

à

Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

## Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté n° 2021-7081 du 23 août 2021 pris par Madame la Présidente du conseil départemental de Vaucluse portant désignation d'un représentant au sein du CASDIS pour occuper le poste de président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse;
- VII l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse n° 23-1162 du 29 août 2023 portant recrutement de Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de Vaucluse
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours n° 23-1162 du 29 août 2023 portant détachement de Monsieur le Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour une durée de cinq ans ;
- VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 6 juillet 2017 portant recrutement de Monsieur le Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY au Service Départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ;
- l'arrêté conjoint de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse du 30 mai 2022, renouvelant le détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Départemental Adjoint de Monsieur le Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY, pour une durée de 5 ans à compter du 1er août 2022

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir la délégation de signature nécessaire à la gestion courante ;

#### ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> – Délégation de signature est donnée à compter du 18 septembre 2023, au Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse pour les attributions relevant de sa compétence en matière de gestion administrative, technique et financière et notamment pour la signature des documents énumérés ci-après :

- \* les mandats de paiement et bordereaux journaux de mandats délivrés pour le compte du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- \* les titres de recettes et bordereaux journaux de titres de recettes émis pour le compte du même budget ;
- \* tous les documents concernant l'exécution de la comptabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- \* les actes d'administration courante, à l'exclusion :
- des arrêtés relatifs à l'organisation générale,
- des marchés,
- des courriers destinés aux ministres,
- des courriers destinés aux élus, comportant décision.

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement du Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, la délégation visée à l'article 1er est exercée par le Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint.

ARTICLE 3: L'arrêté n° 23-310 du 10 mars 2023 est abrogé

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Madame le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU